



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022-27

Séance du 05/10/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Absent(s) : 5

Pouvoirs : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-deux, le cinq octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

Etaient présents : Rémi MALO, Nadège FRANCOIS, Jean-Pierre BANCTEL, Bérénice GAND, Didier SANSON, Véronique MOREL, Caroline TOUTAIN, Christophe RÉCHER, Fabien LEROY et Lucie GOULET formant la majorité des membres en exercice,

Absents excusés : Dominique CAPRON (pouvoir Jean-Pierre BANCTEL),
Maryline MAUPAIX,
Sophie COMONT (pouvoir Bérénice GAND)
Cyrille GUILLEMARD (pouvoir Nadège FRANCOIS)
Julien MERVILLE

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Lucie GOULET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602507-20221005-2022-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2022

Publication : 19/10/2022

Date de convocation
26/092022

Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole Communication du Compte Administratif 2021

Au cours de la séance du 19 mai 2022, le conseil communautaire de la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole a adopté les comptes administratifs 2021 et la note synthétique.

Conformément à l'article 1.5211-39 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole a adressé à la commune l'ensemble des documents relatifs aux comptes administratifs 2021 de la communauté pour communication aux membres du conseil municipal.

L'intégralité des documents, comprenant l'ensemble des comptes administratifs 2021, peut être consulté sur le site internet de la communauté urbaine.

Le conseil municipal prend acte de la communication des comptes administratifs 2021 de la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,
Rémi MALO

